

Question orale de M. Wyngaard: Question orale relative à la prime de compensation suite à l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier (1er bilan).

M. Wyngaard rappelle que voici près d'un an, le groupe Ecolo débattait de la hausse de l'impôt local. À cette occasion, les écologistes avaient regretté que certaines catégories de propriétaires tels que les jeunes ménages ou les pensionnés n'en soient pas immunisés. Plusieurs communes bruxelloises ont en effet instauré une prime visant à compenser la hausse du précompte. Dès lors, le groupe Ecolo a suggéré de dégager un budget de 200.000 € (sur une hausse de recettes évaluée à environ 4 millions d'euros) afin de créer une prime visant à soutenir les propriétaires aux revenus limités.

La majorité avait rejeté l'amendement budgétaire des écologistes mais s'était néanmoins engagée à étudier leur proposition. Cela s'est traduit par l'adoption en octobre 2016 d'un règlement relatif à l'octroi d'une prime de compensation suite à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier.

Quoique, par rapport à la proposition du groupe Ecolo, le public visé soit nettement plus restreint (en l'occurrence, les propriétaires qui sont éligibles à un logement social ou mettent leur bien en gestion via l'Agence immobilière sociale) et que le budget dégagé se limite à 50.000 €, M. Wyngaard estime que le Collège va indubitablement dans la bonne direction.

La prime octroyée annuellement est égale au montant supplémentaire découlant de l'impôt foncier et ne peut dépasser le seuil de 300 €.

M. Wyngaard estime que le moment est venu de dresser un premier bilan de cette expérience afin de réajuster, le cas échéant, le dispositif actuel.

Il souhaiterait donc poser les questions suivantes.

Le Collège pourrait-il communiquer le nombre de propriétaires respectivement éligibles à un logement social et propriétaires d'un bien mis en gestion via une Agence immobilière sociale (AIS), qui ont sollicité cette prime communale depuis octobre 2016 ?

Ce nombre est-il supérieur ou inférieur aux attentes du Collège et à l'enveloppe budgétaire prévue ?

Dans le cas où il serait supérieur, comment le Collège explique-t-il ce succès ? Des modifications budgétaires sont-elles à prévoir ?

Dans le cas où il serait inférieur, comment le Collège l'explique-t-il ? Serait-ce dû à un manque de publicité, à l'étroitesse du public visé... ?

Une révision du dispositif voté en octobre 2016 est-elle prévue dans les mois à venir ? Dans l'affirmative, quelle est l'orientation de cette révision ?

M. l'Echevin Dilliès répond que 32 primes ont été octroyées, parmi lesquelles trois ont été accordées à des propriétaires donnant leur bien en gestion à une agence immobilière sociale. Le budget alloué s'élève à un montant de 50.000 €, dont une part de 2556 € a fait l'objet d'octrois jusqu'à présent. Le Collège va réexaminer la problématique des primes lors de sa prochaine réunion, car il y a lieu de s'interroger sur la pertinence des critères retenus lorsqu'à peine 2500 € d'une enveloppe de 50.000 € sont effectivement utilisés. En réalité, le Collège avait opté pour les critères nécessaires à l'obtention d'un logement dans le cadre de la Régie foncière. Il sera peut-être nécessaire de réajuster le tir pour garantir l'utilité des primes accordées. M. l'Echevin Dilliès envisage également d'assouplir les règles requises pour la constitution d'un dossier, de manière à éviter aux candidats à la prime les frais et démarches administratives exigés, par exemple, pour la production d'un certificat de propriété. Après cet examen des pistes les plus opportunes, le Collège reviendra devant le Conseil communal avec de nouvelles propositions.

M. Wyngaard conclut de la réponse donnée par M. l'Echevin Dilliès que le Collège tend à s'orienter vers un dispositif plus proche des propositions initiales du groupe Ecolo. En effet, il convient d'élargir le public bénéficiaire et donc de placer un peu plus haut la limite de revenu prise en compte pour l'attribution des primes.

M. Wyngaard estime également que le budget dévolu aux primes devrait être augmenté. Il rappelle à cet égard que certaines communes y consacrent un montant de 800.000 €.

Il considère aussi que les propriétaires de biens gérés par l'A.I.S.U. devraient être informés de la situation par courrier.